



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.
groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 **GROUPE
APICIL**
UNIQUES, ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque** SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social :20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management** SA au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel



SECTIONS SYNDICALES RÉGIONS

Le Hub ... une belle « Réussite » !

Le 23 janvier 2024, le tribunal judiciaire de Pontoise a décidé de mettre la clé sous la porte du HUB de la Réussite.

Quelles en sont les conséquences ?

Près de 3 millions de dettes, la fermeture de 3 écoles de la 2e chance, d'une mission locale et de 4 Smarts (Académie, Rebond, Université, Entreprise), le licenciement de 177 salariés, l'arrêt de l'accompagnement de 3.000 jeunes ...

Le HUB qui porte très mal son nom aujourd'hui est un fiasco humain, voici pourtant ce que le président Chkroun, chef d'orchestre de cette cacophonie ose proposer en guise de mot de la fin :

« J'ai bien conscience que la mort du HUB était l'objectif de certains, mais avaient-ils conscience du risque qu'ils ont fait prendre à l'ensemble des salariés et le prix qu'ils vont payer ? Contrairement au plan de redressement proposé et travaillé avec l'administrateur avec un résultat comptable positif, permettant de faire face à nos dettes et surtout impactant au minimum les emplois ».

Reconnaissons à ce personnage le mérite de rester fidèle à lui-même jusqu'au bout. Croit-il à ce qu'il dit ? Est-il dans le déni ? Cette ultime tentative, pour se dédouaner de ses responsabilités, s'avère être un dernier et pathétique coup d'épée dans l'eau. Personne n'est dupe de la basse manoeuvre de victimisation et d'arrogant réflexe de « après moi, le déluge ! » Ici, nous voudrions laisser la place à l'humain, aux victimes collatérales de cette catastrophe. Ici, nous voudrions laisser la place aux salariés qui ont enduré des semaines d'incertitudes. Ici, nous voudrions laisser la place aux professionnels qui ont continué à travailler malgré les conditions déplorables. Ici nous voudrions laisser la place aux collègues « blessés, abimés, vidés » à cause de ce système calamiteux. Ici, nous voudrions laisser la place aux anciens qui ont quitté le navire à contrecœur. Ici, nous voudrions laisser la place aux personnes qui se sont battues pour leurs droits, pour leurs valeurs et pour leur dignité ! Ici, nous voudrions laisser la place à toutes ces femmes et hommes formidables rencontrés dans ce raz de marée car ce sont eux qui, méritant le mot de la fin, se sont fendus de quelques mails bien sentis à destination de l'autoproclamé sauveur.

Petit florilège :

– Je ne remercie pas l'avidité misérable, l'indécence perfide, la condescendance, l'absence teintée de lâcheté, et encore moins la légèreté insolente face à tout

ce désastre social.

– Il y a 4 ans, vous êtes arrivés avec votre équipe comme des cow-boys en disant : « NOUS, ON VA VOUS SAUVER ! » Bravo, Monsieur, vous nous avez effectivement sauvés !!!!

– Au passage une partie des salariés sont traités au minimum conventionnel, leurs conditions de travail se sont dégradées en 4 ans comme jamais, le sens de leur travail s'en est trouvé fortement remis en cause. Tandis que d'autres bénéficiaient d'avantages disproportionnés (à mon sens) pour le milieu de l'associatif et de l'insertion.

– Ce que je trouve injuste, c'est qu'à cause de l'incurie de certains, de choix douteux et d'installation d'une kakistocratie, ce sont 122 salariés qui se retrouvent au chômage. »

– Pourtant c'est bien vous qui êtes arrivé il y a un peu plus de 4 ans avec vos ambitions démesurées et qui avez déclenché ce désastre. »

– Mais c'est vrai qu'assumer d'être responsable de la situation encore plus précaire de milliers de bénéficiaires et la mise au chômage de centaines de salariés n'est pas une bonne publicité. »

– C'est vous qui auriez dû prendre conscience que nos dispositifs étaient indispensables avant de torpiller des structures en place depuis des années !

– Cette belle vitrine vient de se briser et j'espère que toute la lumière sera faite sur les différentes raisons qui ont amené à cette situation. Aucune E2C n'a jamais connu ça (exploit !).

– À quel moment, en tant qu'association, on prend un siège comme si on était Google à plus de 200.000 €/an ? 200.000 €* 5 ans = mauvais choix. À quel moment, en tant que président on prend une 3008 toutes options siège en cuir 160Cv ? Sans compter l'ensemble de la flotte de voitures de fonction ... À quel moment on essaye de faire passer un restaurant + champagne en note de frais ?

– « Je ne peux pas être responsable de tout » Bah si... Je ne parle même pas des burn-outs, licenciements de personnes qui ne suivaient pas le mouvement ... »

– Il y avait un mur à l'horizon et vos décisions nous ont menés droit dedans... Cet échec, c'est le vôtre !

Et pour finir :

« Au fur et à mesure que notre engagement vis-à-vis de cette structure s'efface la rancœur remontera et j'espère que les responsabilités de ce désastre tant financier qu'humain seront pointées et punies. »

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉFORME 100 % SANTÉ

POUR LES SALARIÉS

LES FRANÇAIS ET LE RENONCEMENT AUX SOINS :



“ 1/4
des français
concernés * ”



“ 3/4
pour raisons
financières * ”



©James

* Selon le baromètre de l'Observatoire des non recours aux droits et services (Odenore) mené en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements.

EN RÉPONSE : LA RÉFORME DU « 100 % SANTÉ »



Pour un ACCÈS
aux soins
FACILITÉ



Pour des
équipements
de QUALITÉ



Pour une
LISIBILITÉ
des garanties
SIMPLIFIÉE

Vous êtes **salariés d'entreprise** et vous disposez d'une **complémentaire santé responsable obligatoire**.

Depuis le **1^{er} janvier 2019**, la réforme **100 % SANTÉ** est entrée en vigueur.

Celle-ci va progressivement permettre à **tous d'accéder** à des soins jusque-là très coûteux et présentant actuellement **des restes à charge** très élevés dans trois domaines : **AIDES AUDITIVES, LE DENTAIRE et L'OPTIQUE**.

Votre contrat santé va donc être ré-étudié par l'assureur choisi par votre employeur pour vous permettre d'accéder à ce dispositif et être adapté au 1^{er} janvier 2020.

CE QUE LA RÉFORME VA CHANGER :

RESTE À CHARGE AVANT LA RÉFORME

- Aides Auditives : **850 euros***
- Dentaire** : **195 euros**
- Optique : **65 euros***



RESTE À CHARGE EN 2021 (panier 100 % SANTÉ)

- Aides Auditives : **0 euro**
- Dentaire** : **0 euro**
- Optique : **0 euro**

* Source : Ministère de la solidarité et de la santé. Somme moyenne par oreille, et par monture et verre. ** Soins et certaines prothèses dentaire

Au fil des 3 prochaines années, **vous bénéficierez de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en aides auditives, dentaire et optique**. Le « 100 % SANTÉ » sera effectif en 2021.



LISIBILITÉ DES GARANTIES :

Dans le cadre de la réforme, les organismes complémentaires se sont engagés à une meilleure lisibilité des barèmes de garanties.

- Harmonisation des libellés de garanties
- Les prestations seront exprimées en euros et plus en BRSS (Base de Remboursement Sécurité Sociale) ou PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)
- Des exemples de remboursement seront fournis ainsi que des simulateurs de remboursements

APICIL Mutuelle : Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

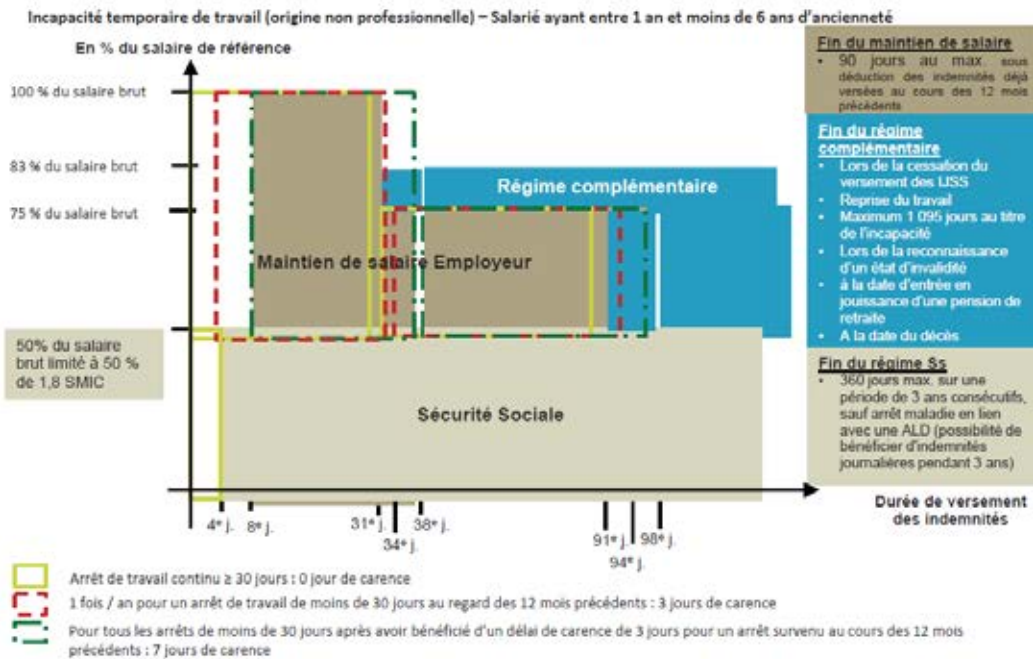
Réf. : 3638 - Mars 2019 - Conception APICIL

Document non contractuel à caractère publicitaire - SP19/FCR0214



AVENANT DU 21 SEPTEMBRE 2023 RELATIF À LA RÉÉCRITURE À DROIT CONSTANT DE L'ARTICLE 14

Annexe 1 Exemple schématique à titre indicatif

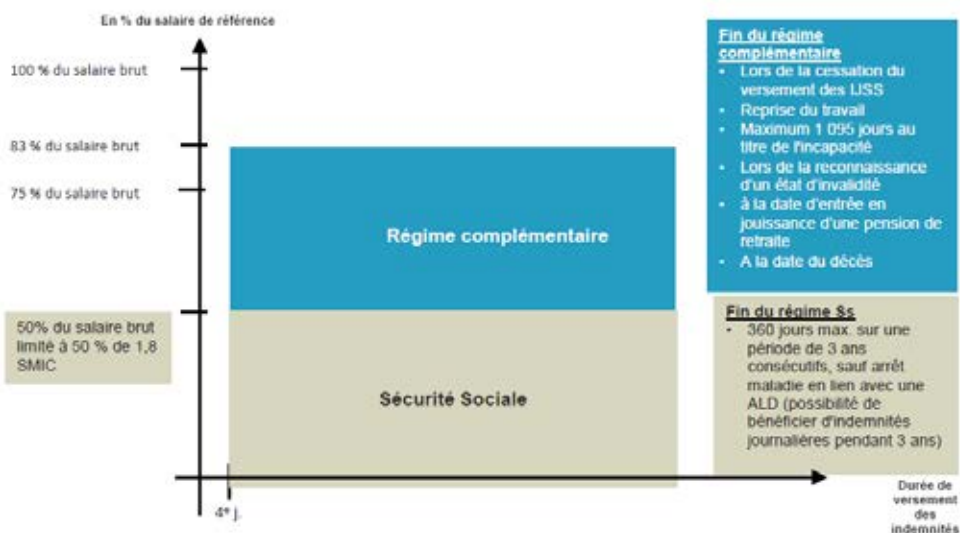


N'HÉSITEZ PAS À NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS SUR :

collectif.of@efp-cgt.org
negociateurs.of@efp-cgt.org

Incapacité temporaire de travail (origine non professionnelle) – Salarié ayant moins d'1 an d'ancienneté à condition :

- De justifier soit d'une ancienneté de 3 mois continus ou discontinus soit de 75 jours réellement travaillés au cours des 12 mois précédant l'arrêt de travail ;
- Que la durée de l'arrêt de travail soit au moins égal à 21 jours consécutifs





VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com

EPI - IDCC 2691

PERSPECTIVES : COLLECTIF EPI

Le 15 décembre dernier, l'AVIS 102 a été signé par la CPPNIC, il s'agit, comme plus de vingt autres dans l'historique de la Branche, d'une saisine émanant d'un syndiqué ou du collectif SNPEFP-CGT.

Au-delà de la réponse favorable concernant le droit du personnel enseignant à une régularisation du salaire, nous voulons profiter de cette occasion pour vous apporter notre perspective sur le rôle du collectif EPI.

Les motifs de l'adhésion à un syndicat restent divers, néanmoins, en devenant membre du SNPEFP-CGT, vous faites désormais partie d'un collectif.

Si vous sentez isolé sur votre lieu de travail, rappelez-vous que le choix de faire partie d'un syndicat veut dire que vous n'êtes jamais seul, vous avez un collectif à vos côtés.

Et c'est la solidarité qui fait notre force !

Voici quelques exemples :

- Des questions posées par mail ou par téléphone qui deviennent des exemples lors de la formation CCN EPI.
- Des modèles de courriers de l'application de la Branche EPI pour les entreprises qui n'appliquent que le code du travail.
- Des syndiqués qui nous permettent de se servir de leurs contrats et bulletins de salaire pour rédiger une saisine.
- Des syndiqués dans une UES qui partagent des informations sur leur clause de rémunération afin de faire bénéficier leurs collègues situés dans une autre ville d'un salaire plus élevé.
- Des syndiqués qui créent des modèles de tableaux Excel pour les calculs des heures supplémentaires, complémentaires et indemnités de congés payés.
- Des jugements du CPH d'Angers qui renforcent des dossiers des syndiqués au CPH de Perpignan, qui à leur tour aident des syndiqués à Paris.

En effet, nous sommes cinq (Christine, Éric, Debra, Catherine, Typhaine) à lire et à répondre aux mails du collectif EPI auxquels s'ajoutent une petite équipe de trois négociatrices (Catherine, Lucette et Debra) et une coordinatrice (Debra).

Cela étant c'est votre partage d'expérience, de questions, de calculs, de connaissances, et parfois d'échecs qui rendent vivant le SNPEFP-CGT.

UN GRAND MERCI À TOUS !

**On se défend
bien mieux
à plusieurs**






Syndique-toi,

Rejoins la Cgt !

SNPEFP-CGT

Protection, services, accompagnement social

**Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements**

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire

MI-12552_1011